

## Rencontrez votre député – faites adopter le projet de loi S-5

### *L'occasion*

**La Fondation David Suzuki et des bénévoles travaillent depuis cinq ans pour que soit renforcée la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) et depuis plus de huit ans pour que votre droit à un environnement sain soit reconnu dans la loi canadienne, et nous y sommes presque! Il est temps de protéger notre air et notre eau.**

Le 9 février 2022, le gouvernement présentait au Sénat son projet de loi pour renforcer la LCPE. Le projet de loi S-5 apporte d'importantes améliorations à la LCPE et comprend la reconnaissance de notre droit à vivre dans un environnement sain.

En juin, le Sénat a approuvé une série de modifications renforçant la loi originale et a adopté le projet de loi S-5. Le projet de loi doit maintenant obtenir l'approbation de la Chambre des communes avant d'avoir force de loi. Le temps est maintenant venu de passer à l'action! Dites à vos députés d'adopter le projet de loi S-5 et de renforcer la loi actuelle.

Les électeurs ont un pouvoir d'influence sur les députés qui, au bout du compte, décideront du sort du projet de loi S-5. **En rencontrant votre député, vous pouvez contribuer à la protection de vos collectivités et de votre environnement.**

### *Ce que peut faire une LCPE renforcée*

L'exposition évitable aux substances toxiques et à la pollution a des effets néfastes sur la santé humaine et contribue aux maladies cardiovasculaires et respiratoires, au diabète, au cancer et à d'autres maladies chroniques. La LCPE est censée nous protéger contre ces menaces, mais elle n'a pas été mise à jour depuis plus de 20 ans.

La LCPE doit être modernisée pour reconnaître le droit des personnes à un environnement sain, protéger les populations vulnérables et renforcer le contrôle des substances toxiques. Cette loi permettra :

- De soutenir une réglementation robuste en matière de climat
- D'améliorer le contrôle des substances toxiques conformément aux principales approches internationales
- De protéger les populations vulnérables, comme les aînés, les enfants et les Autochtones
- D'établir pour la première fois le droit des personnes à un environnement sain dans la loi canadienne

### *Ce qu'il faut faire*

**Nous avons besoin que vous organisiez une rencontre virtuelle, téléphonique ou en personne avec votre député.** Votre député doit savoir que les électeurs veulent que le parlement adopte le projet de loi S-5, afin que la loi originale s'en trouve déjà renforcée lorsque le Comité permanent de l'environnement et du développement durable en fera l'étude.

#### Demander une rencontre :

- A. Si vous ne les avez pas déjà, vous pouvez trouver les coordonnées de votre député ici : <https://www.noscommunes.ca/members/fr>
- B. **SANS PLUS TARDER** – Envoyez un courriel à votre député **dans lequel vous lui demandez de le rencontrer sans délai.** Assurez-vous que la ligne d'objet de votre courriel comporte un titre accrocheur, comme « **Urgent : mise à jour de la Loi canadienne de protection de l'environnement** ».
- C. Appelez votre député pour lui indiquer que vous lui avez envoyé un courriel et que vous demandez une rencontre dans les plus brefs délais.
- D. Si vous n'avez pas de confirmation de rencontre de votre député, rédigez une lettre et déposez-la à son bureau de comté.
- E. Soyez persévérant.

#### Lors de la rencontre :

**Il faut que des bénévoles (comme vous) demandent à leur député d'adopter et de renforcer le projet de loi S-5.**

Votre approche :

- A. Expliquez à votre député les raisons pour lesquelles de l'air pur, de l'eau potable et la protection des populations vulnérables sont importants pour vous et votre collectivité
- B. Soulignez qu'il s'agit d'une occasion de renforcer la LCPE au moyen du projet de loi S-5
- C. Présentez vos arguments de vente (à cette fin, inspirez-vous des messages ci-dessous)
- D. **Posez-leur des questions difficiles (voir ci-dessous)**
- E. **Faites-leur un exposé de politique.**

### **Messages clés que vous pouvez utiliser comme argumentaire de vente auprès de votre député pour souligner l'importance de renforcer la LCPE :**

Choisissez quelques-uns de ces messages clés à présenter lors de votre rencontre avec votre député :

- La Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) est la principale loi canadienne sur la pollution et les substances toxiques. La LCPE n'a pas été mise à jour depuis plus de 20 ans.

- En 2017, le Comité de la Chambre des communes a fait 87 recommandations pour renforcer la LCPE, qui n'ont pas encore été mises en œuvre.
- Nous devons adopter une approche fondée sur les droits de la personne pour réglementer les substances toxiques afin de les éliminer de notre air, de notre eau et de notre corps.
- La mise à jour de la LCPE doit protéger les populations et les collectivités vulnérables, notamment les personnes âgées, les enfants et les Autochtones, et s'opposer au racisme environnemental.
- Pour la première fois, nous pouvons établir le droit des personnes à un environnement sain dans la loi canadienne.
- C'est une excellente chose de voir que le projet de loi S-5 a pris son élan et qu'il a déjà passé l'étape du Sénat. Il y a de fortes chances que la LCPE soit finalement amendée cette année. J'espère seulement que cette version de la loi sera la plus forte à ce jour.
- Deux pétitions en ligne comportant plus de 9 000 signatures chacune et demandant que la LCPE soit renforcée ont été envoyées à la Chambre des communes. Nous ne pouvons plus attendre.

## Questions difficiles

Si votre député est membre du parti **Libéral**, du parti **Vert**, du **NPD** ou du **Bloc** : *Allez-vous voter en faveur du projet de loi S-5 et communiquer avec le ministère de l'Environnement, ainsi qu'avec vos collègues membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, **pour leur laisser savoir que vous êtes en faveur des amendements proposés par le Sénat et que vous souhaitez que le projet de loi soit renforcé?*** » Ce qui signifie :

- Le renforcement des exigences législatives pour la mise en œuvre du droit à un environnement sain
- Une responsabilisation accrue en vertu du nouveau régime pour ce qui est de l'évaluation et de la gestion des substances toxiques et la promotion de « solutions de rechange plus sûres »
- Que le gouvernement s'octroie de plus grands pouvoirs lui permettant d'exiger que soient affichés les renseignements concernant la présence de substances chimiques préoccupantes sur l'étiquette des produits de consommation.

Si votre député est membre du parti **Conservateur** : *« Êtes-vous d'accord cette fois avec la mise à jour de la LCPE? Si c'est le cas, allez-vous voter en faveur du projet de loi S-5 et demander à votre nouveau chef de le faire aussi? »*

## Suivi

La réponse du député à votre question difficile sera positive, négative ou indécise (peut-être).

- Si la réponse est « positive », demandez à votre député de vous aviser lorsqu'il aura parlé au ministre de l'Environnement au sujet du projet de loi renforçant la LCPE. Découvrez ce qui a été dit et faites-en part à votre organisateur.
- Si votre député a répondu « peut-être », fixez une date précise à laquelle vous effectuerez un suivi. Voici un exemple : « *Parfait, je vous rappelle et je vous enverrai un courriel la semaine prochaine pour voir ce que vous avez décidé* ».

### **Soutien et communication avec votre organisateur**

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'organisateur du groupe qui vous vient en aide. Nous pouvons répondre à vos questions par courriel ou vous rencontrer.

Fondation David Suzuki, mouvement Bleu Terre : (français, Lisa Gue, [lgue@davidsuzuki.org](mailto:lgue@davidsuzuki.org);  
Anglais, Cameron Esler, [cesler@davidsuzuki.org](mailto:cesler@davidsuzuki.org))

Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME) ; Jane McArthur,  
[jane@cape.ca](mailto:jane@cape.ca)

Action cancer du sein du Québec : Jennifer Beeman, [jennifer.beeman@acsqc.ca](mailto:jennifer.beeman@acsqc.ca)

Environmental Defence : Cassie Barker, [cbarker@environmentaldefence.ca](mailto:cbarker@environmentaldefence.ca)

Après la rencontre avec votre député, veuillez faire part des informations les plus importantes de cet entretien à votre organisateur. Vous pouvez lui envoyer un courriel dans lequel vous lui faites part des trois points les plus importants de votre rencontre.